
Désigner les crimes (et les criminels) pour ce qu'ils sont

Ce qui est considéré comme un crime renvoie à ce qui ne compte pas comme un crime. Ce que les gens appellent des « violations des droits des personnes » sont souvent purement et simplement des crimes. De même, la plupart de ce qu'on appelle les « impacts différenciés » que les femmes doivent subir en raison de l'imposition d'une quelconque industrie extractive devraient être dénoncés pour ce qu'ils sont : des crimes.

Qu'est-ce qu'un *crime* ? Selon le dictionnaire, un *crime* est « un acte illégal pour lequel quelqu'un peut être puni par le gouvernement ». Mais alors, qu'est-ce qui est considéré comme « un acte illégal » ? Et qui décide ?

Ce qui est considéré comme un *crime* renvoie toujours à ce qui ne compte pas comme un *crime*. Et vice versa.

De nombreuses tactiques et stratégies sont employées pour imposer le contrôle de la terre et les activités d'extraction dans les forêts. Elles sont aussi nombreuses que les moyens utilisés pour déposséder les communautés paysannes et les peuples autochtones de leurs territoires, de leurs moyens de subsistance et de leurs cultures communautaires. La plupart de ces tactiques et stratégies sont *des actes criminels*. Pourtant, dans la perception du public (et des agences d'exécution), ils sont considérés comme *non criminels* ou légitimes, justifiés par des discours sur le « développement national », la « création d'emplois », le « développement à faible émission de carbone », le « progrès », etc.

Le précédent numéro du bulletin du WRM (1) s'était intéressé à ce qu'on appelle à tort le développement, et avait mis en garde contre les stratégies utilisées par les acteurs qui en font la promotion pour prendre le contrôle des territoires. Ce bulletin se concentre sur un autre aspect de cette situation.

Considérer que les actions et les décisions particulières des entreprises, des banques multilatérales et des agences gouvernementales ne sont pas des *crimes* va de pair avec la *criminalisation* de la plupart des oppositions et des résistances sur le terrain. Celui qui décide de ce qui doit être considéré comme *criminel* et de ce qui ne l'est pas est étroitement lié au pouvoir.

En ce sens, l'économie capitaliste est basée sur l'oppression structurellement raciste et violente des travailleurs, des femmes, des paysans et des populations forestières des pays du Sud. Cette oppression (et ses auteurs) est cependant perçue par la plupart des tribunaux et des discours dominants comme légitimes ou *non criminels*. Un article de ce bulletin montre comment les violences et les abus à l'encontre des femmes sont inséparables du modèle de la plantation industrielle et sont à la base de la façon dont les entreprises génèrent des profits. Ces abus restent largement invisibles pour les consommateurs et les investisseurs, ce qui permet aux auteurs de commettre leurs *crimes* impunément et garde intact le modèle de la plantation coloniale violente.

Des actes *criminels* sont commis en permanence par des acteurs publics ou privés dans le monde

entier sous des formes très diverses et dans différentes couches de la société. Un autre article de ce bulletin révèle combien de pratiques parfaitement légales, mais corrompues sont courantes au sein des gouvernements et des entreprises, et passent même souvent pour une « bonne gouvernance » ou sont la mission déclarée des organismes publics.

L'Indonésie en offre un parfait exemple. La mise en œuvre de la politique économique néolibérale à la fin des années 1960 a été menée par un groupe d'économistes indonésiens qui ont étudié à l'Université de Californie à Berkeley. Un économiste de ce groupe, surnommé la Mafia de Berkeley, s'est vanté d'avoir présenté un « livre de recettes » au président Soeharto. Le « succès » de la violence anti-gauche soutenue par les États-Unis qui a poussé le public à accepter l'imposition d'un régime néolibéral de droite, a transformé le livre de recettes de la mafia en une méthode transférable. Cinq ans seulement après l'arrivée de Soeharto à la présidence, des graffitis sont apparus au Chili avant le coup d'État soutenu par les États-Unis qui a renversé le socialiste Salvador Allende. Le graffiti disait « Jakarta arrive ». (2) Il semble maintenant que Jokowi, l'actuel président de l'Indonésie, ait rouvert le livre de recettes de la mafia de Berkeley avec la controversée loi « omnibus ». Un article de ce bulletin analyse cette loi et fait entendre les voix de six militants de différentes îles qui résistent à ce « livre de recettes » depuis des décennies.

Le Brésil offre un autre exemple dans lequel l'accaparement des terres fait partie – et a toujours fait partie – d'un solide système de *criminalité* organisée. Dans ce pays, le mot *grilagem* est utilisé pour désigner la création illégale de titres de propriété pour les terres publiques, leur donnant une apparence légale. Il s'agit d'une pratique *criminelle* qui a commencé à l'époque coloniale avec le vol des terres des peuples autochtones et qui continue d'être largement utilisée par le grand capital. Un entretien avec un membre de la Commission pastorale de la terre (CPT, pour son acronyme portugais) s'intéresse aux tactiques utilisées par la société Amapá Celulos e (AMCEL), qui est l'une des rares grandes entreprises de plantation d'arbres en Amazonie. Les plantations d'eucalyptus certifiées FSC d'AMCEL produisent et exportent des copeaux de bois pour l'industrie de la pâte à papier et pour la production d'énergie, entre autres, à destination du Danemark.

Un autre article de ce bulletin met en lumière les actes *criminels* légalisés qui se produisent en Thaïlande, où la prééminence politique de l'armée et les propres tendances autoritaires de l'État décident de ce qui doit ou ne doit pas être considéré comme un *crime*. L'article montre divers cas où la loi a été utilisée pour *criminaliser* la résistance des communautés forestières thaïlandaises contre l'accaparement des terres ces dernières années. L'article met en lumière les dures conséquences pour les militants communautaires lorsque la résistance est *criminalisée* dans le but de protéger les intérêts du grand capital et d'une élite politique.

Mais d'autres acteurs de la société ont également une influence sur ce qui est considéré comme un *crime* et ce qui passe pour une pratique légitime. Les programmes de certification en offrent un exemple. Un article du bulletin montre comment le label RSPO, qui délivre à des plantations industrielles de palmiers à huile des certificats garantissant des normes de « durabilité », est géré par les mêmes producteurs que ceux qui sont ensuite jugés par elle. Par ailleurs, la légitimité de l'État à établir des lois est affaiblie par l'argument selon lequel le marché devrait fixer et arbitrer les normes de « durabilité ». Cela légitime les plantations en monoculture, dont la gestion implique trop souvent toute une succession de *crimes*.

Ce que les gens appellent des « violations des droits des personnes », par exemple, sont souvent purement et simplement des *crimes*. De même, la plupart de ce qu'on appelle les « impacts différenciés » que les femmes doivent subir en raison de l'imposition de plantations industrielles ou d'autres industries extractives devraient être dénoncés pour ce qu'ils sont : des *crimes*.

Il est temps de désigner les *crimes* et les *criminels* pour ce qu'ils sont.

(1) Bulletin WRM 252, [Les banques de développement financent la spoliation et l'exploitation](#), novembre 2020

(2) Lausan, [Jakarta is returning: The 'neoliberal cookbook' that guides Indonesia's Omnibus Law](#), 2020